

ABONNEMENT

Saumur: Un an 30 fr., Six mois 16, Trois mois 8. Poste: Un an 35 fr., Six mois 18, Trois mois 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 JUIN

CHRONIQUE GÉNÉRALE

On a distribué le rapport de M. Michelin fait au nom de la Commission chargée de réunir et publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux.

De ce rapport il résulte que 240 députés se sont prononcés pour la réduction du service militaire à 3 ans, 218 pour la réduction des frais de justice.

184 pour la séparation de l'Église et de l'Etat.

172 pour les économies en général. 166 pour le développement de l'enseignement professionnel.

160 pour la réforme de l'assiette de l'impôt.

159 pour l'impôt sur le revenu.

154 pour une politique de paix.

146 pour l'extension de la compétence des juges de paix.

144 pour le développement des institutions de prévoyance.

126 pour la suppression du volontariat.

117 pour la révision des tarifs des transports.

104 pour la création des caisses de retraite pour les invalides du travail.

104 pour la liberté d'association.

102 pour l'organisation du crédit agricole.

Telles sont les différentes questions pour lesquelles il y a plus de 100 voix à la Chambre.

LA TAXE SUR LES ÉTRANGERS

La Chambre discutera ces jours-ci un projet de loi tendant à frapper les étrangers résidant en France d'une taxe obligatoire de séjour au moins égale à celle que les jeunes gens exempts ou dispensés du service militaire devront payer en vertu de la nouvelle loi militaire.

Cette taxe, perçue au profit des communes, serait donc au minimum de douze francs par an.

Tout étranger qui, dans le délai de deux mois après la promulgation de la nouvelle loi, n'aurait pas fait sa déclaration de séjour à la mairie, serait passible d'une amende.

**

LES DISPENSÉS

Si le Parlement adopte, avant les vacances, le projet que le général Ferron a déposé avant-hier, relativement à l'appel des dispensés, 40,000 de ceux-ci seront appelés, le 1^{er} novembre prochain, sous les drapeaux, où ils passeront six mois. Le tour des gauches viendra après.

**

M. Laureçon a déposé l'amendement qui suit à la loi militaire:

« Les élèves ecclésiastiques, autorisés à continuer leurs études, sont incorporés dans les services auxiliaires avec les jeunes gens de la classe. En temps de guerre, ils seraient assujettis au service des infirmeries ou des ambulances. »

**

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a fait signer au Président de la République un décret établissant des droits de douanes à Mossi-Bé et un autre décret fixant l'organisation du culte catholique dans les établissements français de l'Inde.

Et le même gouvernement persécute les catholiques en France et entrave l'exercice du culte. Quelle logique!

**

M^{lle} Martinez de Campos s'est embarquée avant-hier soir à Ostende, se rendant à Douvres.

On annonce, d'autre part, que le parquet de Bruxelles a lancé l'avant-dernière nuit une ordonnance de capture contre M^{lle} de Campos et son compagnon et que le parquet d'Anvers a pris une mesure pareille.

Un correspondant de Paris écrit à l'Union de l'Ouest:

Enfin, M. Grévy a pris une grave détermination: le Président de la République ira à la Revue. Ce n'a pas été sans mal, comme je vous l'ai dit dans ma dernière lettre, que M. le général Saussier a obtenu de M. Grévy cet acte d'héroïsme. Grévy avait peur des Boulangistes. Songez que tous les jours de nouvelles lettres de menaces arrivent à l'Elysée. Grévy est en outre harcelé de clameurs patriotiques. Chaque matin une nouvelle cantilène sort de l'officine de la rue du Croissant et va remuer les populations des faubourgs. Hier encore, dans mon quartier, un camelot hurlait sur les trottoirs une chanson intitulée: Faut qu'il revienne — sur l'air En revenant de la Revue.

Voici le premier couplet et le refrain:

Depuis soixante-dix, la France, Avait peine à reprendre espoir, Quand elle mit sa confiance Dans le général du Devoir. Sans peur, sans reproche et sans tache, Comme un vrai ministre français, Son nom présageait le succès, Car chaque citoyen Avec lui devait bien Pouvoir affronter le combat. Tout le peuple et tous les soldats Comptaient sur Boulanger Pour braver le danger, Et rendre sans retard Le triomphe à nos étendards!

REFRAIN

Oui Boulanger A bien su relever Le moral du troupière, Qu'on s'en souviendra. Le peuple entier Dont il s'est fait aimer, Réclame Boulanger: Faut qu'il revienne!

Sur le recto du placard figure une magnifique gravure d'Henri Meyer, représentant le général Boulanger à cheval sur un destrier noir comme l'Érèbe. Cette réclame et les autres boniments du même genre agacent horriblement le beau-père de M. Wilson. M. Grévy en néglige son canard favori, le

célèbre Bébé. Bébé ne reçoit plus sa prébende ordinaire depuis quelques jours. M. Grévy prend moins de plaisir aux ébats de ce volatile historique.

**

On lit dans l'Événement:

« Plusieurs des fidèles du prince Napoléon viennent de partir pour Prangins, où se trouve actuellement le prince, afin de s'entretenir avec lui de la situation politique actuelle. »

» On assure dans le monde bonapartiste qu'après avoir pris conseil de ses amis, le prince lancera un nouveau manifeste dans lequel, rappelant ce qu'il disait déjà dans son manifeste d'il y a quatre ans, il engagera ses partisans à se rallier sincèrement et franchement à la République. »

L'affaire Seillière

Depuis quelques jours, il se fait un certain bruit autour de l'internement du baron Seillière dans une maison de santé à Vanves.

Cette affaire, dont nous n'avons pas cru devoir nous occuper tout d'abord, prenant aujourd'hui les proportions d'un événement parisien, nous n'avons plus de raison pour garder le silence.

Nous reprendrons donc l'affaire à son début.

M. le baron Raymond Seillière avait quitté l'Amérique le 7 juin dernier pour revenir en France; mais il comptait y retourner, car il avait pris un billet d'aller et retour. Il avait même retenu d'avance son passage pour le 29 juillet.

Trois jours après son arrivée à Paris, M. Seillière fut invité à dîner chez sa tante, la duchesse de Bergues.

Après le dîner, on le laissa seul dans la salle à manger avec le docteur Motet.

Quand il voulut sortir, trois domestiques se jetèrent sur lui, le prirent dans leurs bras et le descendirent ainsi jusque devant la porte de la maison, où stationnait une voiture.

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Irène marchait dans la chambre cherchant à se calmer. Le comte était resté assis; il avait le front baissé; sa conscience était tourmentée de toutes façons, par ses remords, par ses hésitations, par la pression invaincue qu'il exerçait sur sa fille. Il avait l'air accablé.

Irène s'arrêta et contempla de nouveau son père. Allait-elle assumer la responsabilité de faire mourir ce vieillard dans la pauvreté? Elle se rapprocha de lui, et se tint debout en proie à tous les déchirements de l'incertitude.

— Je vous en prie, dit-elle, expliquez-moi bien clairement la situation qui vous serait faite si je refusais.

— Volontiers, mon enfant. Il est bon que tu le saches: quand je me suis marié, toutes les terres qui environnaient le château avaient été vendues, soit par mon père, soit par moi, dans ma jeunesse. C'est la mère qui les rachetées de ses deniers, elle a créé à nouveau ce beau domaine que tu connais. Il lui appartenait donc en pro-

pre... et il passerait aux mains de ton cousin si...

— Alors il nous resterait l'habitation, mais tout autour de nous ce serait Pierre Darag qui posséderait les terres?

— Parfaitement.

— C'est impossible.

— Je le sais bien, et dans cette hypothèse nous serions, je le crains, obligés de quitter le pays. Je chercherais à vendre le château, à perte, tu le comprends, dans ces conditions; je tâcherais d'oublier que je suis par ma naissance un magnat du royaume de Hongrie...

Irène s'aperçut qu'une larme tremblait à la paupière du comte.

— Il suffit, dit-elle froidement en l'interrompant.

Son père la regarda. Il fut frappé de l'air de résolution qu'elle avait pris. Irène en effet venait de se décider: elle croyait avoir entrevu son devoir.

— Mon père, dit-elle, il faut que j'épouse mon cousin.

Karadyoni étonné resta immobile.

— Il le faut, reprit-elle en se hâtant, comme si elle craignait de voir s'échapper sa volonté avant qu'elle n'ait eu la force de l'exprimer, il n'y a pas d'autre moyen...

— Mais je ne veux pas que tu acceptes ce mariage comme un sacrifice, dit Karadyoni dont l'or-

gueil se révoltait à l'idée d'un pareil dévouement. C'est toi seule qu'il faut considérer.

— Soyez tranquille, reprit-elle avec une rare énergie, je sais ce que je fais... Je veux d'ailleurs prendre le temps de m'y préparer... Veuillez dire à mon cousin que j'accepte sa demande...

— Irène! s'écria le comte, saisi d'une nouvelle appréhension.

Elle continua avec la même apparence impassible.

— ... Mais que ce mariage ne se fera que dans un an.

— Je ne vois pas d'obstacle à ce délai.

— Je désire le prendre pour m'habituer à mes nouveaux engagements. D'ici là, je demande au comte Darag de s'éloigner, de me laisser seule avec moi-même... Je le connais, je n'ai aucun besoin d'étudier son caractère comme il arrive d'ordinaire... Je ne veux pas le revoir maintenant.

— Mais, mon enfant, il vaudra tout au moins dire adieu à sa fiancée.

— Non! non! murmura-t-elle, très pâle... je ne veux pas d'adieu.

Irène ressentit une sorte de vertige, son corps tremblait. Mais elle restait ferme et maîtresse d'elle-même.

Karadyoni, ne sachant trop que penser des sentiments de sa fille, la prit dans ses bras et la serra

contre son cœur.

— O mon enfant, sois sûre que je ne veux que ton bonheur!

— Le vôtre fera le mien, répondit-elle à voix basse.

Il la regarda, l'embrassa une dernière fois et sortit de la chambre de sa fille, non sans emporter une vague inquiétude.

Irène le suivit des yeux. Puis, quand il eut fermé la porte et qu'elle se sentit seule avec sa douleur, elle fut prise de terreur. Elle fut épouvantée de ce qu'elle venait de faire. Elle eut le sentiment qu'elle venait d'anéantir son bonheur. Son esprit s'égarait. Elle crut voir voltiger tout autour d'elle des flammes rouges qui l'étouffaient; puis ces flammes se changèrent en fleurs de pourpre dont le parfum donnait le vertige; un bourdonnement de flots tourmentés bruissait à ses oreilles; son regard était fixe, ses mains glacées; elle poussa un cri, elle devint livide, et, croyant que la vie lui échappait, elle tomba évanouie sur le tapis, pour avoir trop vaillamment dépassé ses forces.

Karadyoni ne l'entendit pas. Il descendit lentement le grand escalier bordé de fleurs et arrivait dans le vestibule qu'il allait traverser pour sortir.

Mais il rencontra Pierre Darag, qui se promenait en fumant d'un air préoccupé. En le voyant, le

Il se laissa emmener sans opposer une trop vive résistance, et un quart d'heure après il était déposé dans la maison du docteur Falret, à Vanves, qui est, comme on le sait, un établissement où l'on soigne les aliénés.

Ses amis s'émerurent; ils firent publier des notes dans l'*Intransigeant*, la *Lanterne* et d'autres journaux, et exigèrent que le prétendu malade fût de nouveau visité.

En effet, au docteur Motet se joignit le docteur Decaisne, ancien précepteur du baron, pour se livrer à un nouvel examen, à la suite duquel ils conclurent ensemble au même diagnostic que précédemment, à savoir que l'état d'exaltation dans lequel se trouvait constamment le malade constituait un danger permanent pour les personnes avec lesquelles il vivait. Ce fut également l'avis du docteur Charcot, appelé ensuite en consultation.

Cependant, les amis du baron Seillière répondent que les symptômes sur lesquels les médecins se basent pour établir leur diagnostic: extrême volubilité, surexcitation, etc., ont toujours existé chez lui, ainsi que le goût des inventions nouvelles et des lancements d'affaires; on ne peut donc en inférer aujourd'hui que le baron soit fou.

Le baron Seillière ayant fait autrefois les démarches nécessaires pour obtenir la nationalité américaine, qui devait lui être conférée dans quelque temps, ses amis se sont adressés à M. Mac-Lane, ambassadeur des Etats-Unis, pour lui demander d'obtenir, par voie diplomatique, son élargissement.

M. Mac-Lane s'est rendu lundi, après-midi, chez le ministre des affaires étrangères, avec qui il a conféré sur cette affaire.

M. Mac-Lane aurait déclaré à M. Flourens qu'il considérait le baron Seillière comme sujet américain; et, à ce titre, il a demandé son élargissement immédiat.

D'un autre côté, sur la demande de M. Kelly, M. le docteur Geiffert, un des célèbres médecins aliénistes d'Amérique, est arrivé à Paris, venant exprès et directement de New-York.

M. le docteur Geiffert devra examiner le baron Seillière et il fera un rapport d'après lequel M. Mac-Lane jugera si l'internement doit ou non être maintenu.

M. Gragnon, préfet de police, s'est rendu lundi à Vanves dans la maison du docteur Falret et est resté pendant près d'une heure seul avec le baron Raymond Seillière.

On assure que le préfet est absolument convaincu que le baron a complètement perdu la raison et qu'il est tout particulièrement atteint de la folie des grands. Il se croit le fils de Mahomet envoyé sur terre pour commander les troupes qui se lèvent en Afrique et en Asie et qui doivent conquérir le monde.

Le conseil des ministres s'est occupé du baron Seillière.

M. Fallières, ministre de l'intérieur, a donné connaissance à ses collègues des rapports des docteurs Dequesne, Mottet, Charcot et Garnier, médecin en chef de l'infirmerie spéciale du Dépôt, qui tous concluent à l'internement du baron Seillière, ainsi que

des rapports du procureur de la République et du préfet de police.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Des dépêches, venant de Londres, donnent de mauvaises nouvelles au sujet de la santé du Kronprinz.

Dans les premiers jours qui ont suivi l'arrivée du Kronprinz à Londres, le climat frais et pur de la campagne anglaise a d'abord produit une réaction favorable.

Mais depuis trois jours les médecins ont constaté l'état d'affaiblissement dans lequel se trouve le prince impérial d'Allemagne, qui a dû renoncer à toutes les réceptions officielles.

Il ne reçoit personne dans sa villa de Norwood.

Dans l'après-midi, il fait une promenade en voiture dans les vertes et fraîches campagnes qui sont au sud de Norwood. La princesse impériale ne le quitte pas.

En somme donc, les nouvelles sont moins bonnes depuis quelques jours. L'inquiétude est très grande.

Le Jubilé de la Reine d'Angleterre

On télégraphie de Londres, 24 juin, au Temps :

« Le temps est magnifique.

« Depuis cinq heures du matin, les rues que doit parcourir le cortège et même les rues avoisinantes sont envahies par une foule énorme. Les uns viennent occuper les places qu'ils garderont pendant le défilé, les autres admirer les décorations des rues.

« Les portes de l'abbaye de Westminster ont été ouvertes à neuf heures, pour permettre l'entrée aux personnes munies de billets.

« La reine s'est levée de bonne heure.

« Après son déjeuner, elle a fait, en compagnie de la princesse Béatrice, une promenade dans le jardin du palais.

« Elle est très satisfaite des nombreux télégrammes et lettres de félicitations qui lui ont été adressés.

« A midi, des salves d'artillerie annoncent l'arrivée de la reine à l'abbaye de Westminster. »

Des précautions extraordinaires sont prises en vue de prévenir les attentats pendant la semaine jubilaire. Entre autres mesures, la police vient d'adresser à tous les pharmaciens et marchands de produits chimiques des instructions au sujet de la vente de matières pouvant servir à la fabrication d'engins explosifs.

Londres, 22 juin. — La procession qui a eu lieu hier a été très brillante.

Elle se composait de trois groupes distincts.

Le premier groupe se composait de voitures traînées par des chevaux bais et contenant les princes indiens et leur suite, la reine des Iles Hawaï et sa suite, les princes de Teck; la princesse de Saxe-Meiningen; le

prince et la princesse de Schleswig-Holstein; la princesse de Hesse; les princesses d'Edimbourg; le prince Victor de Hohenlohe, le duc et la duchesse de Teck; le prince de Saxe-Weimar.

Le second groupe était composé de quinze voitures traînées chacune par quatre chevaux blancs avec les harnais de gala et qui portaient: le roi de Danemark, le roi des Belges, le roi de Saxe, le roi de Grèce, le prince héritier d'Autriche, le prince héritier de Portugal, la reine des Belges, le prince héritier de Grèce, le prince Georges de Grèce, la princesse héritière d'Autriche, le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz, ainsi que leur suite officielle.

Le troisième groupe, celui de la reine, était composé également de quinze voitures attelées en grand gala de six chevaux bais ou noirs, lesquels étaient tenus chacun par un valet de pied.

La voiture de la reine était attelée de huit chevaux. C'est une voiture découverte, élégante, mais d'un éclat médiocre; elle a été choisie de préférence à la grande voiture de gala, parce que celle-ci, étant fermée, eût empêché la reine de voir ses sujets et d'être vue par eux.

Ce cortège formait la procession royale proprement dite, placée sous la direction du duc de Portland.

L'archevêque de Canterbury et son clergé ont reçu la reine et les princes et princesses à la grande porte de l'abbaye.

Le cortège s'est rendu aux places qui lui étaient préparées dans le sanctuaire. Le *Te Deum* a été chanté.

Après l'office et la bénédiction prononcée par l'archevêque, les princes et les princesses ont défilé devant la reine, assise dans la chaire royale, l'ont félicitée et lui ont baisé la main. La reine a embrassé les princes de sang royal sur la joue. Puis tous les hôtes royaux se sont inclinés devant la reine qui leur a rendu leur salut.

La reine est retournée au palais de Buckingham processionnellement, dans le même ordre qu'à l'arrivée.

Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

La reine a quitté le deuil hier pour la première fois depuis la mort du prince Albert.

Une dépêche de Londres dit que le nombre des accidents qui ont nécessité l'intervention du service médical s'élève à 400. Un homme a été tué d'un coup de pied de cheval; un autre, tombé d'un échafaudage dans Grosvenor, a succombé à ses blessures. Beaucoup de personnes ont été frappées d'insolation; soixante sont traitées à l'hôpital de Charing-Cross principalement pour des fractures simples, les autres hôpitaux ont reçu également quelques malades ou blessés.

Les Débats assurent que M^r Ruffo Scilla est porteur d'une lettre autographe du Pape pour la reine Victoria; dans cette lettre le Pape remercie la reine de la protection accordée aux catholiques par son gouvernement et exprime le désir de voir rétablir des

rapports officiels entre le Saint-Siège et le gouvernement anglais.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 juin.

L'allure du marché est toujours indécise: 3 0/0, 81.35; 4 1/2 0/0, 109.05.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 4,382. Les obligations foncières et communales à lots sont l'objet de demandes nombreuses et suivies de la part des capitalistes désireux de s'assurer des bénéfices sérieux par la réalisation prochaine au pair.

La Société Générale maintient très solidement son cours de 455.

La Banque d'Escompte accentue son mouvement de hausse. L'action se traite à 475.

La société de « La Indiana » constituée pour l'exploitation de mines d'or voisines de celles du Callao dont elles sont la continuation étant pleinement organisée, le succès est assuré d'après le rapport même des ingénieurs, les capitalistes voudront profiter de cette occasion d'employer avec fruit leurs disponibilités.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 602 50.

La compagnie d'assurance l'Aigle-Vie vient d'avoir son assemblée générale. Les comptes-rendus de l'exercice 1886 témoignent de sa bonne situation et de ses progrès. Toutes les résolutions soumises à l'assemblée ont été approuvées à l'unanimité. Le compte de profits et pertes de l'exercice se solde par un excédent de 183,784 qui a été reporté à nouveau.

L'action de Panama est très soutenue à son cours de 386 et doit bientôt reprendre un cours plus élevé.

Le marché de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SOUSCRIPTION

POUR OFFRIE

Une BANNIÈRE à l'Harmonie Saumuroise

Troisième liste.

MM. Berger, député, 20 fr. — Merlet, député, 20 fr. — De Soland, député, 20 fr. — De Maillé, député, 20 fr. — De la Bourdonnaye, député, 20 fr.

MM. les employés de l'Echo Saumurois (imprimerie P. Gode), 15 fr. — Bouvet-Ladubay, 10 fr. — Bouvet-Girard, 5 fr. — Sabatier, négociant, 10 fr. — Galet, sociétaire de l'Harmonie, 5 fr.

MM. Gondrand, sociétaire de l'Harmonie, 40 fr. — X., 2 fr. — X., 2 fr. — Petit, pâtissier, 2 fr. — Martin-Lemé, 5 fr. — Loitière, 2 fr. — Courant, 2 fr. — Petit-Salmon, 2 fr. — Abel Boutin, 2 fr.

Total de la 3^e liste... 474 fr. »

Listes précédentes... 258 »

Total... 432 »

Comme on l'a vu dans cette liste, MM. de Maillé et de la Bourdonnaye, députés de Maine-et-Loire, ont également envoyé chacun 20 francs à la souscription pour la bannière de l'Harmonie Saumuroise.

Nous ne saurions trop remercier nos députés de leur participation aux choses qui nous intéressent, et particulièrement MM. Berger et Merlet de leur souscription particulière pour le concours musical.

vieillard prit un air de hauteur; sans se rendre bien compte du sentiment auquel il obéissait, il était porté vis-à-vis de son neveu à une fierté d'autant plus grande qu'il lui accordait davantage.

Le jeune homme s'inclina gravement devant son oncle, qui lui fit signe de le suivre. Ils entrèrent ensemble dans le salon. Karadyoni le regarda bien en face et lui dit avec froideur :

— J'ai parlé à Irène. Je lui ai communiqué votre demande.

— Eh bien? demanda Pierre avec vivacité.

Le magnat prit plaisir à lui faire attendre un peu la réponse.

— Je tiens à vous dire tout d'abord qu'elle s'est décidée dans une parfaite liberté et que je n'ai pesé en rien sur son esprit... Vous reconnaîtrez d'ailleurs, aux différentes conditions de sa réponse, le caractère de celle qui l'a dictée...

— Des conditions? dit Darag étonné.

— Sans doute. Ma fille y tient essentiellement.

— Mais enfin, mon oncle, dit Pierre qui s'impatientait, puis-je savoir ce qu'elles sont et quelle est la réponse d'Irène?

— La comtesse Irène de Karadyoni, reprit le magnat avec une extrême lenteur, consent à vous accorder sa main.

Un sourire de triomphe passa sur les lèvres du comte Darag, ses yeux brillèrent.

— Toutefois, continua Karadyoni, elle ne veut

pas se marier avant un an.

Pierre Darag se récria. Ce retard le blessait, non-seulement parce qu'il éloignait la réalisation de ses plans, mais surtout parce qu'il laissait prise à ses défiances. Il croyait à un moyen inventé par Irène pour se soustraire aux volontés de sa mère, pour retourner à l'amour d'André. Il pensait que pendant cet intervalle, Diény gagnerait encore du terrain dans le cœur de la jeune fille. On n'eût pu trouver une façon plus sûre d'exaspérer la jalousie de Darag. Il prit un air railleur et répondit insolemment :

— Ce sont d'étranges réserves... presque des échappatoires !...

Mais le comte Karadyoni lui imposa silence par un geste empreint de tout de sévère autorité, que la parole expira sur les lèvres du jeune homme.

— Si elles ne vous conviennent pas, vous êtes libre encore de retirer votre demande.

— Je ne dis pas cela, reprit-il subitement radouci; mais je trouve bien dur de m'imposer un si long délai. J'espère qu'Irène reviendra sur cette décision.

— Je ne le pense pas, mon neveu.

Darag se demanda un instant si le père s'était entendu avec la fille pour le jouer.

— J'insisterai près d'elle autant que je le pourrai à cet égard, dit-il.

— Cela vous sera difficile, Pierre, à cause

d'une autre volonté d'Irène. Elle désire ne pas vous revoir avant le délai que je viens de vous faire connaître.

Le jeune homme le regarda sans comprendre.

— Comment! je partirais... sans la voir! sans parler à ma cousine, à ma fiancée !...

— C'est ce qu'elle m'a chargée de vous dire.

Darag ferma les deux poings et se contint à grand-peine. Il sentait amèrement le peu d'empressement avec lequel Irène l'acceptait. Il se félicita d'avoir pris ses précautions pour arrêter les empiétements du baron Diény. Il dut faire un violent effort pour ne pas exprimer sa colère devant Karadyoni. Mais, pensant au but à atteindre, il sut se maîtriser et reprit froidement :

— C'est bon, mon oncle. Je prendrai congé de vous cette après-midi.

Puis il salua et sortit du salon.

— En traversant la cour pour donner des ordres aux écuries, il aperçut Prill qui revenait tout poudreux. Le domestique sauta de cheval et s'approcha de son maître.

— Eh bien? lui demanda Pierre Darag avec inquiétude.

— Tout est arrangé, Monsieur le comte.

Le jeune homme fit un signe de tête approbatif, indiqua une heure pour son départ et remonta dans sa chambre pour s'y préparer.

— En somme, tout va bien, dit-il, en attachant

à ses bottes de fins éperons dorés. Le magnat et sa fille viennent de s'engager vis-à-vis de moi. Il m'importe peu qu'ils le fassent de force ou de bonne volonté... J'ai mis ordre aux obstacles qui pouvaient me gêner.

Deux heures après, Pierre Darag faisait de courts adieux au comte Karadyoni et, montant sur son cheval aux flancs duquel il fit subir la pointe acérée de ses éperons, quitta Bangor avec un sourire hautain. L'esprit le plus subtil n'eût pu deviner que le froid jeune homme qui courait ainsi sur la route, était l'heureux fiancé de la belle Irène Karadyoni.

(A suivre.)

Dans la 85^e série de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE qui vient de paraître, l'auteur commence l'étude de la partie de la Lorraine annexée avec l'Alsace à l'Empire Allemand.

Outre une carte de la Basse-Alsace; quatre gravures ornent le texte: Ce sont une vue du port Saint-Georges à Metz, les feux de la Saint-Jean en Alsace, le portrait de monseigneur Dupont des Loges, ancien évêque de Metz, et un enterrement pendant le bombardement à Strasbourg.

**Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime
L'UNION SAUMUROISE**

AVIS

Le public est informé que des leçons particulières de gymnastique et d'escrime seront données au siège de la Société, 21 bis, rue des Boires, par des professeurs spéciaux.

Les personnes qui désirent en connaître les conditions sont priées de s'adresser 21 bis, rue des Boires, à M. MENIER, professeur de gymnastique.

Pr le Président,
LANGLOIS, secrétaire.

**ÉCOLE DE TIR DU 3^e BATAILLON DU 70^e RÉGIMENT
TERRITORIAL D'INFANTRIE, A SAUMUR**

M. les Sociétaires sont invités à assister à la 1^{re} épreuve du Championnat de 1887 qui aura lieu à Tours les 23, 24, 25 et 26 juin 1887.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Notre tableau de la 4^e page, pour la marche des trains, paraît aujourd'hui avec les modifications apportées aux trains de Tours-Nantes.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Nous rappelons que les courses de Verrie-Saumur auront lieu dimanche prochain 26 et lundi 27 juin.

Dimanche 26, six courses, dont deux militaires et Rallye-Paper final.

Lundi 27, six courses, dont un Steeple militaire et un Rallye-Paper.

Mardi 28, Tir aux pigeons.

**MANŒUVRES DE CAVALERIE DE CHALONS
EN 1886**

Le ministre de la guerre a fait publier les observations faites par le général L'Hôte, au cours des manœuvres de cavalerie de 1886 (1). Ce travail remarquable peut être considéré comme un véritable codex, que tous les officiers de cavalerie ont un intérêt de premier ordre à posséder, et qui servira naturellement aux manœuvres de 1887 et aux suivantes.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« La Petite France d'hier se faisait l'écho des cris de rage des radicaux contre les propositions. On dirait que tout hommage rendu à Dieu les offense personnellement ! Ces libérateurs francs-maçons accablent d'objurgations la municipalité au sujet de sa tolérance et ne s'aperçoivent pas qu'ils commettent à leur préjudice une maladresse insigne ; quel beau jeu, en effet, ils font à qui voudrait leur répondre ! »

« Après cela, on se dira, peut-être, qu'à cette critique il n'y a pas de réponse, et on aura raison. »

DOUÉ LA-FONTAINE. — La ville de Doué possède en ce moment un théâtre, le « Théâtre des Folies-Nouvelles », dirigé par M. Picolan, et qui vient de s'installer pour quelque temps dans cette localité.

D'après les premières représentations auxquelles une foule considérable a assisté, il paraît que la troupe est plus que suffisante ; aussi les artistes, dont la bonne tenue et les frais costumes ont été fort remarqués, ont-ils recueillis de légitimes applaudissements.

La salle, fort confortable et très bien éclairée, peut contenir environ 500 personnes.

VERNANTES. — Le 17 juin, le nommé Michel Daveau, âgé de 61 ans, fermier à la Martinière, commune de la Breille, se rendait en voiture au marché de Vernantes. En arrivant près de cette localité, son cheval prit peur, et heurta si violemment le véhicule contre un obstacle, que le malheureux conducteur fut précipité sur la route. Daveau tomba sur la tête et se fractura le crâne. La mort a été instantanée.

CHOLET. — Une pétition, signée d'un très grand nombre d'habitants de Cholet, va être

adressée à la municipalité, pour l'inviter à rétablir la taxe du pain.

— M. X..., horticulteur à Cholet, a eu dernièrement le bon esprit de faire installer un appareil électrique destiné à l'avertir qu'une visite est rendue à son jardin.

L'utilité de cet appareil ne tarda pas à lui être démontrée.

Une de ces dernières nuits, X... dormait profondément, lorsqu'il fut réveillé par la sonnerie placée à la tête de son lit. Il s'habilla à la hâte et se dirigea vers son potager dans lequel il vit un homme coupant ses plus beaux choux et les mettant dans un grand sac. En apercevant le propriétaire du jardin, le voleur s'empressa de déguerpir en brisant un grillage ; mais il dut abandonner son sac, qu'il n'eut pas le temps d'emporter. Il est probable qu'il n'ira pas le réclamer à X.

ANGERS.

Lundi soir, une équipe de sauveteurs a retiré de la Maine le cadavre du malheureux Guilmoin, qui s'était noyé dimanche en présence de sa femme et de ses enfants.

SEGRÉ. — Dimanche 26 juin, à 4 heures, grande Cavalcade de bienfaisance. Sept chars, plusieurs voitures de travestis, groupes de cavaliers, etc.

Fête du soir : Illuminations, Concert donné par les musiques du Lion-d'Angers et de Segré.

TOURS.

Heureux parents ! — M. Leonetti, capitaine au 66^e de ligne, se trouvait samedi matin avec sa compagnie, qui faisait les exercices de tir au camp du Ruchard, quand il reçut une dépêche l'informant que sa femme venait de le rendre père de trois enfants, deux garçons et une fille. M. Leonetti, qui obtint de suite une permission, trouva, en arrivant chez lui, la mère et les enfants se portant à merveille. L'officier, morié depuis 5 ans, avait déjà 4 enfants : s'il en était de même dans toutes les familles, on n'aurait pas tant à redouter la dépopulation de la France.

Les électeurs de l'arrondissement d'Ancenis (Loire-Inférieure) sont convoqués pour le 17 juillet à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Thoinnet de la Turmelière, décédé.

LE PAIN CHER

On lit dans l'Espérance de Nantes :

« Le prix du pain est trop élevé ; il n'est pas en rapport avec le prix des farines. »

« Si nous avons déjà soutenu que le devoir de l'Administration était de le régler par une taxe, nous disons aujourd'hui que les explications fournies à la Chambre des députés par le ministre du commerce et les renseignements donnés par M. Méline, renseignements corroborés par une baisse importante sur les farines, ne permettent plus à la boulangerie de maintenir le prix du pain à 2 francs les 6 kilos. »

« Nous insistons de nouveau pour que la Municipalité intervienne officiellement, si elle ne le fait pas officiellement avec une taxe, afin que le prix du pain soit abaissé. »

UNE IDÉE A PROPAGER

Le Gaulois qui a fait comme nous une campagne vigoureuse contre le surmenage scolaire, a reçu, d'un de ses lecteurs, père de famille, une lettre dont il détache un passage que nous voulons reproduire parce qu'il exprime une idée juste qui devrait faire son chemin, si les bonnes idées avaient jamais chance d'être accueillies.

Voici ce que dit le correspondant du Gaulois :

« Ne pourrions-nous obtenir que les vacances des enfants, au lieu de commencer dans les premiers jours d'août pour finir le 4^e lundi d'octobre, soient avancées au 15 juillet pour prendre fin au 15 septembre ? Ces chaleurs accablantes sont pernicieuses et ne peuvent qu'altérer la santé des enfants. Faut-il donc, lorsqu'une chose est bonne, qu'elle n'ait jamais de succès ? »

L'idée est simple, mais d'une justesse trop évidente pour qu'elle obtienne du succès. Ce serait une réforme trop désirable pour qu'on la voie jamais triompher de la routine. Les enfants et les adolescents sont

habités à être surmenés par les examens au moment des chaleurs de juillet. Ils continueront de l'être parce que la routine universitaire le veut.

L'ANNUAIRE DES ARTISTES (1)

Nos bibliothèques viennent de s'enrichir d'un nouvel annuaire qui ne peut manquer d'offrir un intérêt très vif, tant au point de vue artistique qu'au point de vue historique, archéologique et même statistique : nous voulons parler de l'Annuaire des Artistes Dramatiques et Lyriques et de l'Enseignement musical.

Cet ouvrage qui subit chaque année les modifications que comporte le mouvement théâtral dans les œuvres représentées et dans le personnel, est un document précieux pour tous ceux qui s'occupent de la scène, à quelque titre que ce soit. Donnant la nomenclature de tous les théâtres et concerts du monde entier, avec renseignements de toutes sortes sur le nombre et le prix des places, la composition du personnel depuis le directeur jusqu'au machiniste, les ouvrages créés dans l'année, architecture, histoire, anecdotes, il embrasse tout ce qui touche à ce monde si intéressant du théâtre et publie jusqu'aux noms, adresse, indication de l'emploi des Artistes, Acteurs, Musiciens d'orchestre, Coryphées, Corps de Ballet, Professeurs de Chant, de Déclamation, de Danse, Editeurs, etc., de tous pays, environ deux cent mille individualités. Il contient, en outre, des biographies des principaux Artistes contemporains, un Dictionnaire des Pseudonymes artistiques et une partie nécrologique. Format luxueux, aspect élégant, l'éditeur n'a rien négligé pour rendre ce volume, qui a 800 pages in 8^o, aussi attrayant et aussi complet que possible. Cette innovation était indispensable ; elle rendra de sérieux services aux Artistes, Professeurs, Editeurs, etc., pour lesquels elle sera ce que le Bottin-Didot est au Commerce.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

- Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Caste. — Chalon-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epervay. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le) — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le) — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Monterau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Servan. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE : Colmar. — Francfort-s.-M. — Guebwiller. — Metz. — Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

(1) En vente chez Desvrais et C^o, 40, Faubourg-Montmartre, Paris. 7 fr. édition ordinaire, 10 fr. édition de luxe. Expédition contre un mandat ou bon de poste, avec le port en sus.

**COMPAGNIE ROYALE DES
CHEMINS DE FER PORTUGAIS**

ÉMISSION DE
100,000 Obligations de 500 fr.

RAPPORTANT 20 FR. PAR AN,
Payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet à raison de 9 fr. 65 nets
La Compagnie prend à sa charge le surplus des taxes
actuellement existantes.

Remboursement à 500 fr. en 80 ans.
PRIX : 440 FR. JOUISSANCE 1^{er} JUILLET 1887
En souscrivant..... 40 »
A la répartition, du 29 juin au 4 juillet... 100 »
Du 5 au 10 à dit..... 150 »
Du 5 au 10 septembre..... 150 »
Total..... 440 »

Faculté d'anticipation des termes à 4 0/0.
Prix de l'obligation libérée à la répartition..... Fr. 438 »
Revenu 4 40 0/0, impôts déduits, non compris le bénéfice du remboursement à 500 fr.

Souscription publique le Samedi 25 Juin

- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin,
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens, et dans ses bureaux de quartier.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire et dans ses bureaux de quartier.
- Au Crédit Lyonnais, rue de la République, à Lyon.
- A la Société Lyonnaise de dépôts et de Comptes courants et de Crédit Industriel, Palais Saint-Pierre.

Dans les agences et chez les correspondants des établissements désignés ci-dessus.

A LISBONNE (A la Banque de Portugal. Au Banco Commercial de Lisboa. Au Banco Lisboa et Açores. Au Banco Lusitano.)

Et dans les Agences de ces Banques à Porto. Les formalités seront remplies par l'admission à la Cote officielle. On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;
de toutes les Partitions et Publications musicales ;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Gouaches, Estampes en Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QU'AT CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE
FRANCS D'ACQUISITION.
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste
à PARIS, rue de Provenç, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grelet).
Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

Eaux Minérales

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

- PALAIS-ROYAL** Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
- PALAIS-ROYAL** Maroquinerie fine et ordinaire.
- PALAIS-ROYAL** Bois sculpté, articles suisses.
- PALAIS-ROYAL** Chiniseries, laques, potiches, coquillages.
- PALAIS-ROYAL** Peignes riches et ordinaires.
- PALAIS-ROYAL** Articles de fumeurs, cuir et métal.
- PALAIS-ROYAL** Lunettes et pinces-nez, étuis.
- PALAIS-ROYAL** Eventails et écrans.
- PALAIS-ROYAL** Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ
Que partout ailleurs
PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

BOURSE DE PARIS
DU 22 JUIN 1887.

Rente 3 0/0.	81 25
Rente 3 0/0 amortissable	84 35
Rente 4 1/2.	103 80
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 70
Obligations du Trésor.	518 »

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

FAILLITE HEMERY, HENRI

Les créanciers de la faillite du sieur Hemery, ancien mercier à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le mardi 28 juin 1887, à 9 heures du matin, en l'une des salles du Tribunal, à l'effet d'entendre le rapport du syndic sur l'état de la faillite ainsi que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et dans ce dernier cas être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

(439) Le Greffier, GAUTIER.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire), et de M^e LOYAU, notaire à Avoine (Indre-et-Loire).

VENTE

PAR LICITATION
Aux enchères publiques,
Entre majeurs et mineurs,
du

CHATEAU DE PARNAY

ET SES DÉPENDANCES
Consistant notamment en : Servitudes diverses, Terrasse ayant une magnifique vue sur la Loire, Chapelle, Serres, très belles Caves, Jardin anglais, Potager, Verger, Maison de closier, Clos de vignes, Terres labourables, Bois taillis, Prés, Pâture et Quetiers, situés commune de Parnay.

DE LA
PROPRIÉTÉ DE MARCONNAY

ET SES DÉPENDANCES
Sises communes de Parnay et de Souzay;

DE DIVERS AUTRES IMMEUBLES

Consistent en : Prés, Terres et Pâtures, situés dans l'île de Souzay; — Pièces de Terres, Vignes et Bois taillis, situés communes de Parnay et de Souzay; — Prés et Quetiers, dans l'île Quatre-Sols, commune de Parnay; — une Maison, sise à Saumur, rue Pavée, n° 4; — et plusieurs RENTES FONCIÈRES; le tout arrondissement de Saumur.

TRÈS BONS PRÉS, DITS
Pré-des-Frénelles

ET
PRÉ-ROUSSEAU

Subdivisés en 14 lots,
Situés : le premier commune de Beaumont-en-Véron, et le second commune de Savignyen-Véron, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

Tous ces immeubles dépendant de la succession de feu M^e BECQUET DE MARCONNAY, décédée en son domicile au château de Parnay, le 23 janvier dernier, seront mis aux enchères en quarante-un lots.

Total des mises
à prix..... **179,972 fr.**

L'ADJUDICATION aura lieu, pour les immeubles situés dans l'arrondissement de Saumur, le **dimanche 10 juillet 1887**, à une heure du soir, au château de Parnay, commune de Parnay, par le ministère de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau;

Et pour les immeubles situés dans l'arrondissement de Chinon, le **dimanche 17 juillet 1887**, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e LOYAU, notaire à Avoine, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué poursuivant la vente;
Soit à M^e BEAUREPAIRE, avoué co-licitant;
Soit à M^e PASQUIER et LOYAU, notaires sus-nommés.

Etude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 26 juin prochain, à 2 heures de l'après-midi,

UNE JOLIE MAISON

Située au bourg de la commune de Vernantes, route de Saumur,

Comprenant : cuisine, office, salle à manger, antichambre, salon, chambres à coucher, cabinets, vestibule, etc., cour, servitudes comprenant : remise, hangar et écurie, jardin, le tout d'une contenance d'environ 13 ares.

L'adjudication aura lieu dans ladite maison.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e BENARDEAU, notaire.

A partir du mois de Juillet, l'étude de M^e BEAUREPAIRE sera transférée du n° 12 au n° 10, rue Cendrière.

Etude de M^e FILLATRAU, notaire à Longué.

A PLACER à rente viagère, sur une seule tête, **quatre mille francs.**

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e FILLATRAU. (431)

A VENDRE
LA BELLE

TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futaie de 2 hectares; chasse.

Propriété de rapport et d'agrément.

S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay. (343)

A LOUER
Beaux Appartements

Chambres et Salons.

A Saumur, 18, rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche-Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1888,

MAISON

Située place du Roi-René, occupée par le sieur Martin, charron-forgeron.

Grand atelier, Cour, etc.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine

UNE GRANDE MAISON

Pour le Commerce

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

BOUCHERIE jolie à céder, cause de santé, près halles centrales. Bonnes conditions. Long bail. Ecr. à M. N. C., poste restante, Rennes. (441)

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie
Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU
A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE
et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET
0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers.

(287)

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE LÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS								SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					LIGNE D'ORLÉANS										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Direc. matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	8 34	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 5	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 39	9 20
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur(état)	6 50	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 43	6 13	9 56
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 40	Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	9 08	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»	St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39	8 56	— (dép.)	7 34	9 29	5 11	9 27	9 27	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45	St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08	le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19
— (dép.)	2 38	7 33	»	11 24	2 09	4 58	9 11	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22	— (dép.)	»	»	»	»	»	»	— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37	Doné	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31	Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 08	Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 43
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52	— (dép.)	»	»	»	»	»	Port-Boulet	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09							
Poitiers	»	16 33	»	10 40	5 51	»	12 12	Doué	6 22	8 57	11 54	1 37	8 11	Langeais	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 41							
								Baugé-l-Ver	6 28	9 07	12 16	1 44	8 20	Tours	1 23	5 17	7 15	11 33	2 05	5 25	8 45							
								le Vaudelnay	6 31	9 16	12 34	1 51	8 30	Langeais	2 09	5 45	8 11	12 13	2 49	6 08	9 30							
								Montreuil(a)	6 44	9 26	12 48	2 01	8 40	Port-Boulet	2 37	6 23	8 39	12 46	3 09	6 43	10 09							
								— (dép.)	6 57	9 45	1 11	2 23	10 31	Varennes	»	6 35	8 51	12 57	»	6 54	10 21							
								Nantilly	7 34	10 29	»	2 51	»	Saumur(a)	3 56	6 48	9 04	1 08	3 24	7 06	10 34							
								Saumur(état)	7 45	10 42	»	3 02	»	— (dép.)	2 03	6 55	9 12	1 13	3 29	7 12	10 40							
								Saumur(ori.)	7 47	»	1 28	3 01	10 58	St-Martin	»	7 09	9 26	1 25	»	7 35	»							
														St-Clément	»	7 16	9 33	1 31	»	7 38	»							
														Les Rosiers	»	7 24	9 41	1 38	»	7 39	»							
														La Ménitré	3 28	7 35	9 52	1 48	3 52	7 49	11 14							
														Angers	3 57	8 24	10 41	2 30	4 17	8 39	11 57							

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godef.
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.